

**CONSEIL MUNICIPAL DE TRIAIZE**  
**COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre novembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de TRIAIZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy BARBOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15	<b>Étaient présents les conseillers municipaux suivants :</b> Mrs-Mmes BARBOT Guy, BONNIN David, DARDOT Gérald, DRENEAU Aurélie, GIRAUDET Marie, GREAU Etiennette, HERITEAU Hélène, JOUIN Géraldine, JOUSSEAUME Didier, LANDAIS Jean-Marie, PIAUD Joël, RENOUX Isabelle, LIOTTIN Jean-Luc, PIZON Béatrice, TAUPIER Gilles. <b>Absents excusés :</b> /
---	--

**Délibération 2020/106** Présents 14 / Votants 14 - Mme Etiennette GREAU ne participe pas au vote, ayant un lien familial avec la personne concernée par la délibération.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, a élu à l'unanimité, Didier JOUSSEAUME pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

---

**2020/102 : OBJET : Règlement intérieur du conseil municipal**

---

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à l'unanimité, décide d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.

---

**2020/103 OBJET : Décision Modificative n°5/2020 – Budget communal 210**

---

Sur proposition du Maire, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les virements de crédits suivants qui constitueront la décision modificative n°05/2020 du budget communal (210) :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2111 : Terrains nus		5 000,00 €		
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>5 000,00 €</b>		
R 13251 : Subv du GFP de rattachement				5 000,00 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>				<b>5 000,00 €</b>
Total		5 000,00 €		5 000,00 €
<hr/>				
Total Général		5 000,00 €		5 000,00 €

---

**2020/104 OBJET : Décision Modificative n°1/2020 – Budget annexe assainissement (213)**

---

Sur proposition du Maire, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les virements de crédits suivants qui constitueront la décision modificative n°01/2020 du budget annexe assainissement (213) :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6811 : Dotations aux amortissements su	5 000,00 €			
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>	<b>5 000,00 €</b>			
D 6541 : Créances admises en non-valeur		535,00 €		
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>535,00 €</b>		
R 70613 : Part. assainissement collectif			4 465,00 €	
<b>TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar</b>			<b>4 465,00 €</b>	
Total	5 000,00 €	535,00 €	4 465,00 €	
<hr/>				
Total Général		-4 465,00 €		-4 465,00 €

---

**2020/105 : OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR – BA ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2020**

---

Sur proposition du Maire, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité, admet en non-valeur les produits irrécouvrables présentés en annexe par le Comptable du Trésor comme suit :

- **Budget Annexe Assainissement** pour un montant total de 534.90 € correspondant à des impayés de factures (part de l'assainissement collectif) en 2013 - compte 6541, les crédits sont prévus au budget 2020.

---

**2020/106 : OBJET : Location délaissé du Vignaud – année 2020**

---

**Rapporteur : Jean-Marie LANDAIS**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide que le prix de location de la parcelle sise au Vignaud, section F n°659, d'une superficie de 44 ares 55 ca, sera de **57.21 euros** pour l'année 2020 ;
- consent cette location à l'année à Mr GREAU Thierry ;
- autorise Monsieur le Maire à procéder au recouvrement.

---

**2020/107 : OBJET : Location délaissé route de Luçon – année 2020**

---

**Rapporteur : Jean-Marie LANDAIS**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide que le prix de location des parcelles sises route de Luçon, section B 737 et 781, d'une superficie de 02 hectares, sera de **250.45 €** pour l'année 2020 ;
- consent cette location à l'année à Mr GABORIEAU Benoît ;
- autorise Monsieur le Maire à procéder au recouvrement.

---

**2020/108 : OBJET : Location Pré des Anes (Motteries) – année 2020**

---

**Rapporteur : Jean-Marie LANDAIS**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide que le prix de la location de la parcelle d'une prairie communale, dite le Pré aux Anes, tènement des Motteries, d'une superficie de 70 ares sera de **84.31 €** pour l'année 2020 ;
- consent cette location à l'année à Mr CLEMENCEAU Mickaël ;
- émet la réserve suivante : cette prairie doit servir uniquement de pacage, rien d'autre ne doit être entreposé (véhicules, bois...) ;
- autorise Monsieur le Maire à procéder au recouvrement.

---

**2020/109 : OBJET : Location Les Claires + La Maratte – année 2020**

---

**Rapporteur : Jean-Marie LANDAIS**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide que le prix de location des parcelles Section B n°605 - Les Claires et Section G n°1008 – La Maratte, d'une superficie totale de 91 ares 65 ca, sera de **92.81 €** pour l'année 2020 ;
- consent cette location à l'année à l'EARL L'ETOILE – Triaize ;
- autorise Monsieur le Maire à procéder au recouvrement.

---

**2020/110 : OBJET : Location Les Petits Morvents et Coupe d'herbe 2020**

---

**Rapporteur : Jean-Marie LANDAIS**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le recouvrement d'une coupe d'herbe pour la prairie sise au lieu-dit « Les Petits Morvents » (section B du n° 153 à 156) d'une superficie de 92 ares.

- Consent cette location à la SCEA « Les Courtes Joieries » à Triaize, pour un forfait annuel de 53 € pour l'année 2020 ;

- précise que la parcelle devra être laissée à disposition des associations ou de la commune lors de leurs manifestations.

---

**2020/111 : OBJET : MUTUALISATION D'UN SERVICE DE POLICE MUNICIPALE ET MODALITES DE REPARTITION DES DEPENSES ENTRE LES COMMUNES**

---

Monsieur le Maire rappelle le projet de police municipale mutualisée avec les communes de Champagné les Marais, Moreilles et Puyravault.

Une estimation du coût global a été réalisée, cependant les dépenses de fonctionnement et d'investissement seront détaillées ultérieurement dans une convention qui sera soumise au vote du conseil municipal.

La répartition des charges entre les communes serait la suivante :

Commune	Pop INSEE	%	Nbr heures par commune pour 2 agents à 35H
Champagné-les-Marais	1 772	45,82%	32,08 H
Triaize	1 010	26,12%	18,28 H
Puyravault	663	17,15%	12,00 H
Moreilles	422	10,91%	7,64 H
TOTAL	3 867	100%	70 H

Dans un premier temps, il est nécessaire que les quatre communes s'engagent dans la démarche avant de procéder au recrutement d'un nouveau policier et de réaliser toutes les démarches administratives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Donne son accord pour que la commune de Triaize intègre le service mutualisé de police municipale avec les 3 autres communes : Champagné les Marais, Moreilles, Puyravault.
- Donne son accord sur la clé de répartition des charges définie dans le tableau ci-dessus.

---

**2020.11.24 OBJET : Désignation d'un représentant au Conseil local Vendée eau « Lay Littoral »**

---

**Rapporteur : Jean-Marie LANDAIS**

Mr Jean-Marie LANDAIS informe que suite aux élections municipales, il convient de désigner un représentant de la commune au **Conseil local Vendée eau « Lay Littoral »**.

Un seul candidat. Mr Didier JOUSSEAUME est désigné représentant au Conseil local « Lay Littoral » de Vendée eau.

<b>2020/112 : OBJET : Rapport des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal de certaines de ses attributions (article L2122-22 du CGCT - Alinéa 4)</b>
--

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé les devis suivants :

***BUDGET COMMUNAL***

***Investissement***

Date : 08/09/2020

- **SARL GABORIEAU Vincent - Triaize (85)**  
Travaux dans le cabinet médical : 249.00 € HT (298.80 € TTC)

Date : 18/11/2020

- **NOPAL - Sainte Gemme la Plaine (85)**  
Travaux secteur Digue des Tendres pour piste cyclable départementale : 4 567.40 € HT (5 480.88 € TTC)

***Fonctionnement***

Date : 08/09/2020

- **SARL Michel GIRAUDET - Triaize (85)**  
Changement radiateur cantine : 325.70 € HT (390.84 € TTC)

Date : 07/10/2020

- **CAPPIGEON - siège social : Frépillon (95)**  
Capture des pigeons / Eglise - 1 mois : 980.00 € HT

Date : 18/11/2020

- **Trait de marque Paris (A.NOIRAN) - Paris (75)**  
Création bulletin municipal : 1 150.00 € HT (1 380.00 € TTC)

Date : 20/11/2020

- **SCP Franck BOURGOIN - Luçon (85)**  
Bornage des terrains communaux ZA 360-460-462 : 1 015.00 € HT (1 218.00 € TTC)

Date : 24/11/2020

- **Imprimerie Yonnaise - La Roche sur Yon (85)**  
Impression bulletin municipal : 842.00 € HT (926.20 € TTC)

<b>2020/113 : OBJET : Rapport des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal de certaines de ses attributions (article L2122-22 du CGCT) <u>Al. 15 – Droit de Prémption Urbain</u></b>
---

Le Maire informe le Conseil Municipal que :

- le 23 octobre 2020, la commune a reçu de la part de Monsieur et Madame BLANCHARD Gabriel, une déclaration d'aliéner le bien sis 2 bis rue nationale, cadastré section E n°1370.
- le 23 octobre 2020, la commune a reçu de la part de Madame MORILLE née BODIN Myriam, une déclaration d'aliéner le bien sis 1 bis rue de Beauvoir, cadastré E n°1154, 1158.
- le 29 octobre 2020, la commune a reçu de la part de SCI MARICHEL, une déclaration d'aliéner le bien sis 41 Grande rue, cadastré E n° 1303

Le Maire indique qu'il a déclaré aux intéressés que la commune de Triaize n'utilisera pas de son droit de préemption pour les opérations décrites ci-dessus.

---

**2020/114 : OBJET : MOTION – Urgences hôpital de Luçon (85400)**

---

**La commune de TRIAIZE souhaite interpeller l'ARS sur les problématiques entendues de fermeture du service des urgences et du SMUR de l'hôpital de Luçon (85400) pendant la période des fêtes de fin d'année 2020 notamment les nuits.**

**Considérant** que la désertification médicale de notre territoire se trouve compensée pour partie par un accueil aux urgences de l'hôpital de Luçon notamment la nuit,

**Considérant** que le maintien des urgences de nuit permet un égal accès aux soins des habitants,

**Considérant** que l'hôpital de Luçon est un service ancré dans notre territoire et que toute modification de son fonctionnement ou déplacement a des effets sur notre territoire en matière d'emploi, de transports, de services,...

**Considérant** les risques importants qu'occasionneraient la fermeture des urgences de nuit de Luçon et l'engorgement des centres hospitaliers les plus proches, notamment de la Roche sur Yon et de Fontenay le Comte,

**Considérant** que la fermeture des urgences de nuit de l'hôpital de Luçon aurait de lourdes conséquences en matière de délai de prise en charge, de temps de parcours imposé aux patients qui pourrait nuire à leur état de santé,

**Considérant** que le manque d'effectif des services de secours notamment les pompiers sur notre territoire ne permet pas une prise en charge équitable entre les populations,

**Considérant** que l'expérience prouve que l'amorce du démantèlement d'un service conduit à la fermeture complète dudit service, voire de l'établissement,

**Considérant** que les fermetures successives des services publics affectent l'attractivité de nos bourgs ruraux en particulier lorsqu'elles touchent la répartition territoriale de l'offre d'équipements et de services de soins et de santé,

**Considérant** enfin que ce seront les services de secours et les collectivités locales qui seront impactés par l'allongement des trajets en mobilisant davantage d'hommes et de matériels et en augmentant les contributions financières des collectivités locales,

## Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- les élus de Triaize souhaitent vous faire part de leur réelle inquiétude quant au devenir des urgences et du SMUR de l'hôpital de Luçon (85400),
- les élus de Triaize souhaitent conserver des services d'urgence de proximité,
- les élus de Triaize s'opposent à la fermeture du service des urgences et du SMUR de l'hôpital de Luçon (85400) pendant la période des fêtes de fin d'année 2020 notamment les nuits.

### Rapport des commissions communales

#### ➤ **Affaires sociales :**

Mme Isabelle RENOUX informe qu'elle a rencontré avec le Maire, Mr LIEVIN, président du Club de l'amitié triolais. Il a été soulevé le désarroi des aînés sur le fait qu'ils n'aient pas pu se réunir depuis le mois de mars. Ils sont à la recherche d'une salle car la salle des associations est occupée par la garderie. Cependant, il est bien précisé que la mairie n'a pas refusé de leur louer la salle car elle était occupée mais du fait du virus de la Covid qui circulait et de l'impossibilité de se réunir dans des conditions sans risques sanitaires.

Quant au goûter de fin d'année, il ne peut se dérouler. Il a été convenu à la fin du rendez-vous que la subvention communale ne serait pas versée à l'association mais qu'en compensation un colis sera distribué aux adhérents et aux personnes de la commune de + de 75 ans.

Ceci génère un débat au sein de l'assemblée. Finalement il est pris la décision suivante : vu le contexte particulier lié à la covid 19, la subvention de 650 euros est maintenue comme prévue (délibération déjà prise) car les adhérents n'ont pas tous 75 ans et ne sont pas tous de la commune. Un colis sera distribué aux personnes de + de 75 ans domiciliés sur la commune en cette fin d'année 2020.

- **Conteners :** Mr Joël PIAUD informe qu'il est prévu que les conteners verres et papiers soient déplacés de la place Marcel Buton vers l'arrière du fronton du tennis et ceux rue des Courtes Joeries vers la rue de Beauvoir en face de l'aire de jeux.
- **Communication :** Mme Aurélie DRENEAU informe que la commission travaille sur le contenu du bulletin municipal. Mr Antoine NOIRAN va faire la maquette ce qui explique que le coût est supérieur à l'année dernière (en effet, au dernier mandat, Mme GIRAUDET Karine réalisait tout le bulletin), ensuite le coût sera réduit. Aussi, la nouvelle formule du P'tit triolais permet de réduire les coûts d'impression.
- **Conseil d'Ecole :** il est compliqué de réaliser des projets pédagogiques dans ce contexte sanitaire mais les activités continuent (piscine, gym, atelier cuisine).

La décision concernant l'appel à projet Ecole numérique est repoussé à 2021.

- **Commission intercommunale GEMAPI (gestion eau) :** Mr Jean-Marie LANDAIS informe qu'il y a eu une grande discussion sur le transfert de la compétence de l'assainissement collectif à la communauté de communes + le contrôle du SPANC par la communauté de communes est remis en cause car c'est un service déficitaire, il faudrait augmenter les tarifs, réflexion sur une délégation de service.

Concernant l'eau en Vendée, il y a un tarif unique sur tout le département et la perte est de 12 %, un « bon » chiffre par rapport aux autres départements.

- L'exposition photo/peinture d'Antoine NOIRAN prévue cet automne n'a pas pu se réaliser à cause de la Covid.  
Un projet avec Antoine NOIRAN, d'exposition photos en extérieur sur la place de l'église, pour l'été est annoncé par le Maire. Seuls les tirages seraient à la charge de la commune.  
Un comité de pilotage pour ce projet est créé comprenant la commission info/communication et Géraldine JOUIN.

- **Antenne relais mobile FREE (suite) :**

Mr le Maire informe qu'il a rencontré Mr le Sous-Préfet et trois opérateurs téléphoniques (Orange, Bouygues, Free) afin de savoir s'il était possible de mutualiser les antennes. Orange est prêt à étudier la mutualisation de son antenne avec celle de Free.

Cependant, une demande d'autorisation de voirie a été envoyée à la commune par FREE pour des travaux sur les trottoirs suite à la réunion. Le Département avait refusé des travaux sur la route car elle a été refaite en 2019 (délai d'attente de 3 ans). Le Maire refusera également tout travaux sur les trottoirs car ils sont neufs (courrier co-signé avec la présidente de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral car propriétaire de la voirie dans la ZA).

Mr David BONNIN demande pourquoi l'antenne Orange a été acceptée auparavant ?

Mr Jean-Marie LANDAIS (ancien maire) répond qu'il pensait que cette antenne pouvait recevoir d'autres opérateurs dans le futur.

Mr le Maire, Guy BARBOT dit qu'il n'est pas contre le développement de la téléphonie mobile mais ne souhaite pas voir la multiplication d'antennes dans le bourg.

Mr le Maire demande à l'assemblée s'il doit continuer le blocage, personne ne manifeste d'opposition.

- **Fin de bail rural :** Mr Jean-Marie LANDAIS informe que le 07 avril 2020, la commune a reçu une résiliation de bail rural à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2021 de la part de l'EARL LE VAZA (Mr PEPIN Didier) concernant les parcelles dans les Prés St Jean section F 41 à 52 – F 62 à 74 – F 415 à 421 et F 733, d'une superficie totale de 11 ha 14 a 38 ca.

Par courrier du 28/07/2020, Mr GREAU Thierry a déposé sa candidature pour exploiter ces terrains. Une autorisation d'exploiter est en cours.

Cependant, la commune doit faire la publicité de ces terrains avant toute location pour informer les éventuels candidats qu'ils seront libres à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Une affiche va être publiée dans le panneau de la mairie.

- **PCS :** il est fastidieux de modifier les secteurs. Ils sont donc maintenus et attribués aux élus. Le PCS et les secteurs seront envoyés aux élus.
- **Illuminations de Noël :** pose les 4 et 8 décembre 2020. Location d'une plus haute nacelle le 4/12, installation avec le service de la commune de Grues comme l'an dernier.
- **Prochain Conseil Municipal :** 15/12/2020